

PRIX AMGEN POUR PHARMACIENS HOSPITALIERS FRANCOPHONES 2023

PRIX de L'AFPHB

La société Amgen prévoit, par région linguistique, un prix pour les pharmaciens hospitaliers belges qui couronne un travail dans le domaine de la pharmacie hospitalière. L'organisation, le jugement et la présentation auront lieu individuellement dans chaque association régionale.

1. Conditions de participation

La participation au « Prix Amgen » est uniquement accessible aux pharmaciens hospitaliers membres de l'Association de Pharmaciens Hospitaliers Francophones de Belgique (AFPHB), travaillant dans un service de pharmacie hospitalière.

Le sujet proposé peut être en rapport avec tous les aspects des activités pharmaceutiques dans les hôpitaux et doit être récent. Il n'y a pas d'exclusivité de publication. Le sujet peut déjà avoir été présenté à un congrès ou un symposium et peut également avoir déjà remporté un prix.

2. Présentation

La candidature est à envoyer sous forme d'un abstract et d'un poster A4 à l'adresse suivante : <https://www.afphb.org/page/ag-prix> (Bouton « Prix Amgen – Soumission »), au plus tard le vendredi 20.01.2023 soit trois semaines avant la réunion statutaire annuelle (Assemblée générale). En cas de problème technique, vous pouvez contacter info@afphb.be.

Le texte de l'abstract **contient maximum 350 mots** et contient les parties suivantes: titre, nom de l'auteur, nom et place de l'hôpital, texte de l'abstract et éventuellement les références. Le texte est structuré comme ceci: fond, méthode, résultats et conclusions. La langue utilisée pour l'abstract et le poster est soit le français ou l'anglais. Pour chaque abstract, un poster sera présenté en format (paysage) le jour de la réunion statutaire.

3. Jugement

Un jury sera constitué/désigné par le comité de l'AFPHB, incluant au moins 2 membres du comité de l'AFPHB et au moins 2 membres du personnel académique.

La composition du jury peut changer d'une année à l'autre. Le président du jury sera désigné par le Comité de l'AFPHB. Les interactions, entre les membres du jury et les auteurs des abstracts, seront minimales. Un seul abstract sera choisi et le gagnant sera proclamé durant la réunion statutaire. Le Comité de l'AFPHB pourra offrir d'autres prix dénommés « prix de l'AFPHB ». La grille en annexe sera utilisée pour évaluer les posters proposés.

4. Prix

Le prix : une participation à un congrès international au choix (celui-ci incluant toutes accommodations : vol, hôtel, inscription). La firme Amgen définit les modalités pratiques d'obtention du prix.

Valeur indicative : 3800 €

Les prix offerts par l'association ont une valeur indicative entre 1250 & 2500 €. L'AFPHB pourra effectuer le remboursement sur base de justificatifs (note de frais de logement, déplacements, frais d'inscription) et de l'attestation de participation au congrès

international ou une formation de type Diplôme Interuniversitaire Européen ou assimilé dans un pays de la Communauté Européenne, aux USA ou au Canada ou autre formation scientifique en lien direct avec la profession à juger par le comité de l'AFPHB.
 Personne de contact Amgen : Nicolas Vanhee Key Account Manager

Annexe : Grille d'évaluation

Forme	
1.1 Esthétique & Caractère attractif du poster (graphiques, photos)	4
1.2 Objectif du poster clairement présenté dans l'introduction - Evidence du cheminement depuis l'objectif jusqu'au résultat	4
1.3 Texte rédigé avec concision – explications claires & structurées - Illustrations permettant de mieux comprendre le message	4
1.4 Présentation normalisée des références	2
Sous Total sur 14	14
Contenu	
2.1 Pertinence par rapport à la pharmacie hospitalière	4
2.2 Caractère innovant du sujet	6
2.3 Intérêt de l'apport pour les lecteurs	4
2.4 Qualité de la méthodologie choisie	2
2.5 Résultats présentés avec clarté et exhaustivité – arguments convaincants	6
2.6 Adéquation des conclusions	4
Sous Total sur 26	26
TOTAL sur 40	40